

CONTRAT D'INSCRIPTION EN STAGE DE FORMATION

| | |
|--|--|
| Prénom - NOM (tels qu'ils devront apparaître sur le certificat de formation) | |
| Adresse postale | |
| Téléphone | |
| Adresse e-mail (nécessaire pour l'envoi de la confirmation d'inscription) | |
| N° SIRET (pour les professionnels désirant une facture) | |

Je confirme mon inscription aux stages ci-dessous et je joins les chèques de réservation correspondants (un chèque par formation souscrite, à l'ordre de Nicolas QUEVA).
 Le solde de chaque formation sera à régler le premier jour de chaque stage.

| Cocher votre choix | Intitulé de la formation | Dates de la session <i>à consulter sur notre site formationmassagetoulouse.com</i> | A joindre | Coût total* |
|--------------------------|--|---|-----------|-------------|
| <input type="checkbox"/> | Massage relaxant aux huiles essentielles (14h) | □□ / □□ et □□ / □□ / 20 □□ | 90 € | 290 € |
| <input type="checkbox"/> | Massage aux pierres chaudes (14h) | □□ / □□ et □□ / □□ / 20 □□ | 90 € | 290 € |
| <input type="checkbox"/> | Massage Mille et Une Nuits (12h) | □□ / □□ et □□ / □□ / 20 □□ | 90 € | 250 € |
| <input type="checkbox"/> | Massage thaïlandais des pieds (12h) | □□ / □□ et □□ / □□ / 20 □□ | 75 € | 250 € |
| <input type="checkbox"/> | Toucher-massage des extrémités (7h) | □□ / □□ / 20 □□ | 45 € | 150 € |
| <input type="checkbox"/> | Massage tonique du dos (7h) | □□ / □□ / 20 □□ | 45 € | 150 € |
| <input type="checkbox"/> | Massage assis (7h) | □□ / □□ / 20 □□ | 45 € | 150 € |
| <input type="checkbox"/> | Soin "jambes légères" (4h) | □□ / □□ / 20 □□ | 20 € | 80 € |

* Tarifs dégressifs de 5% à partir de 30h de formation, 10% au-delà de 45h. Offre valable dans les 6 mois suivant votre premier stage : le montant de la remise sera calculé et reporté sur votre dernière facture

LIEU DE STAGE

Salle de bien-être de Nicolas QUEVA
 175 Route de Bessières
 1 rue du lotissement Les Chênes
 31660 BUZET SUR TARN

ACCUEIL

A partir de 8h50 ou de 12h50 en fonction de l'horaire de votre formation.
 Stage : de 9h à 17h, incluant une pause-déjeuner d'une heure.
 (sauf "foot thaï" et "Mille & Une Nuits de 9h30 à 16h30, et soin jambes lourdes de 9h à 13h ou de 13h à 17h)

INSCRIPTION

Les inscriptions sont enregistrées uniquement à réception du présent contrat, accompagné du montant de la réservation de chaque stage de formation. Je recevrai, par courriel, une confirmation d'inscription contenant toutes les informations utiles relatives à mon stage. Dans le cas où la formation demandée serait complète, le chèque de réservation me sera réexpédié ou une autre date proposée.

CONDITIONS MATERIELLES

Les tables ou chaises de massage, ainsi que tout le matériel technique nécessaire sera mis à votre disposition durant le stage. **Selon le protocole enseigné, il vous appartiendra éventuellement d'acquérir du matériel spécifique, qui pourra vous être proposé à la vente à l'issue de la formation, aux tarifs consultables sur notre site Internet. Nous portons votre attention sur le fait que certains éléments (kits de pierres d'argile, stick de massage) peuvent être difficiles à trouver en dehors de la formation.** Nous vous invitons donc à anticiper un éventuel achat dans nos murs ou par vos propres moyens.

La liste des effets personnels à prévoir (serviette, tenue conseillée...) vous sera précisée lors de la confirmation d'inscription.

CONDITIONS FINANCIERES

Les tarifs affichés sur le présent contrat sont valables pour les sessions de groupe uniquement, et financées sur deniers propres. Par l'acceptation et la signature de ce contrat, le stagiaire atteste ne pas bénéficier d'aide financière extérieure et financer lui-même sa formation, à titre particulier ou celui de son entreprise. Le formateur ne délivrera pas d'attestation de présence, ni aucun papier supplémentaire à ceux délivrés le jour de la formation (reçu pour solde du règlement et certificat de formation au module choisi).

Le solde doit être versé au plus tard le premier jour de la formation, au début du stage.

ANNULATION

Vous disposez d'un délai légal de rétractation de 14 jours à partir de la date de signature du présent contrat. Toutefois, votre formateur vous accorde un délai de rétractation supplémentaire sans justification et avec restitution du chèque de réservation jusqu'à 15 jours ouvrés avant la date de la session de formation souscrite. Passé ce délai, le montant de la réservation sera conservé de plein droit.

Aucune annulation ne sera acceptée moins de 15 jours ouvrés avant la date de formation prévue, sauf cas de force majeure légalement reconnu (maladie, accident, deuil) et justifié par écrit dans les 7 jours suivant la date de formation prévue. Dans ce cas, seul le montant de la réservation sera conservé. Dans le cas contraire, l'intégralité de la session de formation souscrite est due, les éventuelles inscriptions sur les sessions suivantes et remises accordées étant automatiquement annulées.

Afin de garantir des conditions optimales pour le déroulement des stages, le formateur se réserve la possibilité de déplacer ou d'annuler une formation, en fonction des critères qu'il jugera nécessaires. Dans ce cas, une autre date sera proposée au stagiaire ou sa réservation lui sera retournée.

CLAUSE DE CONFIDENTIALITE

En participant à cette formation, le stagiaire s'engage à ne pas divulguer à des tiers, les informations, documents, savoir-faire, techniques et protocoles transmis lors de la formation par le formateur, à utiliser les techniques et protocoles reçus uniquement pour sa pratique en tant que praticien. **AFSCI INTERDIT LA RETRANSMISSION DES PROTOCOLES ENSEIGNES, PAR D'AUTRES PERSONNES QUE SES FORMATEURS AGREES.**

DECHARGE DE RESPONSABILITES

En s'inscrivant, le stagiaire déclare ne pas avoir de problème de santé incompatible avec les techniques et les produits utilisés lors des formations objets de cette inscription et décharge l'association AFSCI ainsi que ses formateurs, de toutes responsabilités, présentes et à venir, devant un événement indésirable pouvant se rapporter à son état de santé. **Les formations aux protocoles utilisant des huiles essentielles ne sont pas ouvertes aux femmes enceintes ou qui allaitent.** Un avis médical attestant de la capacité à suivre le stage est fortement recommandé pour les personnes sous traitement médical ou atteintes de troubles cardiaques ou circulatoires majeurs, cancer, tumeur maligne, diabète, hémophilie, infection bactérienne ou virale, nausée, douleur abdominale, plaie ou cicatrice récente, affection cutanée, maux de dos, maladie inflammatoire, blessure ligamentaire ou musculaire (liste non exhaustive). **En cas de doute, il est impératif de demander un avis médical.**

L'inscription et la participation aux sessions de formation souscrites implique la lecture, l'acceptation et le respect du règlement intérieur et des conditions établies par le présent contrat.

Ecrite manuellement « Bon pour accord » et signer :

Fait à : Le :/...../.....

REGLEMENT INTERIEUR

A LIRE ET A CONSERVER PAR LE STAGIAIRE

I – PREAMBULE

AFSCI est un organisme de formation professionnel indépendant.

L'organisme AFSCI est domicilié au 200 avenue de Canale – 30230 RODILHAN. Il est déclaré auprès de la Direction Régionale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle du Languedoc-Roussillon sous le N° 91300265630

Le présent règlement intérieur a pour but de préciser certaines dispositions s'appliquant à tous les inscrits et participants aux différents stages organisés par AFSCI dans le but de permettre un bon fonctionnement des formations proposées.

Définitions :

- AFSCI sera dénommée ci-après « organisme de formation » ;
- les personnes suivant le stage seront dénommées ci-après « stagiaires » ;
- le président d'AFSCI sera ci-après dénommé « le responsable de l'organisme de formation ».

II - DISPOSITIONS GENERALES

Article 1 : Dispositions légales

Conformément aux articles L 920-5-1 et suivants et R 922-1 et suivants du Code de travail, le présent Règlement Intérieur a pour objet de définir les règles générales et permanentes et de préciser la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité ainsi que les règles relatives à la discipline, notamment les sanctions applicables aux stagiaires et les droits de ceux-ci en cas de sanction.

III - CHAMP D'APPLICATION

Article 2 : Personnes concernées

Le présent règlement s'applique à tous les stagiaires inscrits à un stage dispensée par AFSCI ou son représentant, et ce, pour toute la durée de la formation suivie. Chaque stagiaire est considéré comme ayant accepté les termes du présent règlement lorsqu'il suit une formation dispensée par AFSCI, ou son représentant, et accepte que des mesures soient prises à son égard en cas d'inobservation de ce dernier.

Article 3 : Lieu de la formation

La formation aura lieu soit dans les locaux d'AFSCI, soit dans des locaux extérieurs. Les dispositions du présent règlement sont applicables non seulement au sein des locaux de AFSCI, mais également dans tout local ou espace loué par AFSCI pour dispenser ses formations.

IV - HYGIENE ET SECURITE

Article 4 : Règles générales

Chaque stagiaire doit veiller à sa sécurité personnelle et à celle des autres en respectant les consignes générales et particulières de sécurité et d'hygiène en vigueur sur le lieu de formation et indiquées par le formateur.

Toutefois, conformément à l'article R. 922-1 du Code du travail, lorsque la formation se déroule dans une entreprise ou un établissement déjà doté d'un règlement intérieur en application de la section VI du chapitre II du titre II du livre Ier du présent code, les mesures de sécurité et d'hygiène applicables aux stagiaires sont celles de ce dernier règlement.

Article 5 - Règles générales relatives à la protection contre les accidents.

Tout stagiaire est tenu d'utiliser tous les moyens de protection individuels et collectifs mis à sa disposition pour éviter les accidents et de respecter strictement les consignes particulières données à cet effet.

Article 6 - Règles relatives à la prévention des incendies.

Tout stagiaire est tenu de respecter scrupuleusement les consignes relatives à la prévention des incendies.

En application du décret n°77-1042 du 12/09/1977, il est interdit de fumer dans les salles de cours.

V- DISCIPLINE

Article 7 - Dispositions générales relatives à la discipline.

Les stagiaires doivent adopter une tenue, un comportement et des attitudes qui respectent la liberté et la dignité de chacun.

Il est formellement interdit aux stagiaires :

- d'emporter sans autorisation quoi que ce soit ne leur appartenant pas ;
- d'avoir un comportement incorrect avec toute personne ;
- d'utiliser le matériel pédagogique à d'autres fins que celles prévues pour le stage ;
- d'introduire des personnes étrangères au stage.

Par ailleurs, les stagiaires sont tenus à une obligation de discrétion en ce qui concerne toutes informations relatives aux organismes, aux stages, techniques, dont ils pourraient avoir connaissance et n'appartenant pas à la formation en cours. Tout manquement aux règles relatives à la discipline pourra donner lieu à l'application de l'une des sanctions prévues par le présent règlement.

Article 8 – Annulation

Vous possédez légalement d'un droit de rétractation de 14 jours à partir de la date de la signature du contrat d'inscription. Passé ce délai, vous êtes légalement tenus de respecter les termes du présent contrat, et donc de vous présenter aux formations souscrites.

Toutefois, en plus du délai légal de rétractation de 14 jours, le formateur vous accorde un délai de rétractation supplémentaire sans justification et avec restitution du chèque de réservation jusqu'à 15 jours ouvrés avant la date de la session de formation souscrite. Passé ce délai, le montant de la réservation sera conservé de plein droit.

Aucune annulation ne sera acceptée moins de 7 jours ouvrés avant la date de formation prévue, sauf cas de force majeure légalement reconnu (maladie, accident, deuil) et justifié par écrit dans les 7 jours suivant la date prévue de formation. Dans ce cas, seul le montant de la réservation sera conservé. Dans le cas contraire, l'intégralité de la session de formation souscrite est due, les éventuelles inscriptions sur les sessions suivantes et remises accordées étant automatiquement annulées.

Afin de garantir des conditions optimales pour le déroulement des stages, le formateur se réserve la possibilité de déplacer ou d'annuler une formation en fonction d'un nombre insuffisant d'inscrits ou des critères qu'il jugera nécessaires.

Article 9 – Respect du travail en groupe

Les stagiaires s'engagent à se munir du matériel nécessaire à leur participation aux stages, à respecter le lieu de stage et le matériel qui s'y trouve, à éteindre leur téléphone durant les sessions et à en limiter au maximum l'usage durant les pauses. Toute dégradation sera directement facturée à la personne responsable.

Les stagiaires s'engagent à être présents, sauf raison grave, à toutes les séances de travail, à ne pas quitter une séance en cours sauf accord avec le formateur, à respecter les horaires de début et de fin des séances. AFSCI se réserve, dans les limites imposées par des dispositions en vigueur, le droit de modifier les horaires de stage en fonction des nécessités. Les stagiaires doivent se conformer aux modifications apportées par AFSCI aux horaires d'organisation du stage. Les absences ou retards ne donnent pas droit à une réduction sur le prix du stage.

En cas d'absence ou de retard au stage, le stagiaire s'engage à en avertir le formateur dans les meilleurs délais.

Article 10 – Respect des formateurs et des stagiaires

Les stagiaires s'engagent à tenir compte au mieux des remarques et interventions des formateurs. Les formations en groupe s'appuyant sur un travail pratique en binôme, les stagiaires servant de modèle, resteront à l'écoute de la pratique de leur binôme pour le corriger si besoin est, tout en respectant les interventions du formateur; le stagiaire pratiquant restera à l'écoute des indications de son binôme afin de se corriger et améliorer sa pratique. Chaque stagiaire s'engage à travailler avec les autres dans une attitude d'écoute et de respect mutuel nécessaires au processus de formation.

Ils s'engagent également à ne pas troubler par leurs propos ou leurs attitudes l'enseignement donné par le formateur ainsi que le travail des autres participants. A cette fin, les stagiaires s'engagent à travailler dans le cadre donné de la formation et des techniques utilisées dans le protocole enseigné sans y intégrer des techniques extérieures qui pourraient induire en erreur les autres stagiaires. Le formateur est seul juge du trouble apporté et, s'il le juge nécessaire, peut demander temporairement ou définitivement à un participant de quitter la salle de travail. En cas d'exclusion d'un stagiaire pour non-respect du règlement, la totalité de la formation reste due par le stagiaire.

Les stagiaires s'engagent à respecter les clauses de confidentialité sur tout ce qui peut être exprimé par d'autres stagiaires pendant la formation.

Article 11 : Enregistrements

Il est formellement interdit, sauf dérogation expresse, d'enregistrer ou de filmer les sessions de formation.

Article 12 : Documentation pédagogique

La documentation pédagogique remise dans le cadre des formations est protégée au titre des droits d'auteur et est réservée à un usage strictement personnel. Toute copie, y compris pour un autre stagiaire, est formellement interdite.

Article 13 : Responsabilité de l'organisme en cas de vol ou endommagement de biens personnels des stagiaires

Il est recommandé de ne pas emporter de bijoux ou objets de valeur en formation. Toutefois, une armoire fermant à clé est mise à disposition des stagiaires, qui pourront y déposer leurs affaires. AFSCI et le formateur déclinent toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration des objets personnels de toute nature déposés par les stagiaires dans les locaux de formation.

Article 14 - Usage commercial

Les stagiaires s'engagent à ne pas utiliser à titre commercial le nom d'AFSCI, les documents et informations données dans la formation, les photos et textes présents sur le site, sans autorisation écrite du responsable d'AFSCI.

Ayant reçu une attestation de formation à une technique particulière, et par respect pour la culture traditionnelle dont est issue cette pratique, les stagiaires s'engagent à ne pas modifier les techniques et protocoles relatifs à cette formation.

Une attestation de formation ou une certification pourra être retirée à un participant en cas de non-respect de cette règle.

Les attestations de formation délivrées par les formateurs AFSCI, ainsi que leurs certifications pourront aussi être retirées par AFSCI en cas de non-respect des règles éthiques et commerciales habituellement en vigueur dans la pratique de techniques de bien-être.

Article 15 - Décharge de responsabilités

En s'inscrivant, le stagiaire déclare ne pas avoir de problèmes de santé incompatibles avec les techniques et les produits utilisés lors des formations objets de cette inscription et décharge l'association AFSCI ainsi que ses formateurs, de toutes responsabilités, présentes et à venir, devant un événement indésirable pouvant se rapporter à son état de santé. En cas de grossesse ou d'allaitement, il est impératif de prévenir préalablement le formateur. Un avis médical attestant de la capacité à suivre le stage est fortement recommandé pour les personnes atteintes de troubles cardiaques ou circulatoires, cancer, tumeur, infection bactérienne ou virale, nausée, douleur abdominale, plaie ou cicatrice récente, affection cutanée, maux de dos, maladie inflammatoire, blessure ligamentaire ou musculaire (liste non exhaustive).

En cas de doute, demander un avis médical.